

## Réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 juin 2024

Séance ordinaire sous la présidence de Jean-Paul MICHAUD, Maire

**Absents :** Cédric BREVOT donne pouvoir à Jean-Michel MAY

**Convocation :** 10 juin 2024

**Secrétaire de séance :** Maryline BOCH

**Début de séance :** 20h

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2024

### 1) Modification des statuts de Grand Besançon Métropole – transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique

Monsieur le Maire explique que dans le contexte de la construction de la grande bibliothèque à Besançon il y a un transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique de Besançon à Grand Besançon Métropole. Pour cela les communes du Grand Besançon Métropole doivent voter pour la modification des statuts.

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2

(...)

26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

**Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants se prononce favorablement sur la modification des statuts de GBM.**

## 2) ONF – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024

Le Maire présente les parcelles qui seront concernées par les coupes. Olivier CORNE demande si cela concernera des feuillus ou des résineux, Monsieur le Maire répond que ce sera des feuillus. Olivier CORNE rappelle qu'il va y avoir déjà une coupe importante des résineux et que ce serait donc mieux de ne pas couper les feuillus sinon il y a un risque de laisser tout à blanc et que des ronces y poussent.

À la suite de ces discussions il est décidé de ne pas signer la délibération en l'état et de faire une réunion avec le représentant de l'ONF pour discuter des coupes. En effet le plan de gestion a été prévu il y a 15 ans mais suites aux sécheresses et maladies il y eu beaucoup de changement.

**Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité des votants, décide de repousser la délibération demander par l'ONF à un prochain conseil.**

## 3) Abonnement service anti-spam mail

Monsieur le Maire présente la proposition d'un service mail du fournisseur de site internet de la commune Campagnol qui est proposé par l'Association des Maires Ruraux de France. Ce service permettra à la commune d'avoir une adresse mail liée au site et un service anti-spam. Le coût total sera de 187.99 € TTC la première année avec par la suite un abonnement de 41.66 € HT par an.

**Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement à la mise en place d'une nouvelle boîte mail et d'un service anti-spam et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

## 4) Délibération adressage

Jean-Michel MAY présente ce qu'est l'adressage et l'utilité de celui-ci pour les services postaux et de secours. L'adressage est une base de données des adresses et des boîtes postales aidant à la distribution du courrier et permettant aux services de secours de savoir où se trouvent les entrées des maisons et comment y accéder à partir de la voie publique.

À la suite de la présentation Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes pour les rues n'ayant pas encore de nom (voir le plan joint) :
  - o Chemin de Busy
  - o Chemin de la Chapelle
  - o Vieux Chemin
- d'ADOPTER la numérotation suivante pour la parcelle cadastrée AA 134 et 134 à la suite de l'obtention du permis de construire n° 025 561 24 C0001 par Madame Carine CORNE /
  - o 9 rue de Surotte

**Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, se prononce favorable à ces demandes.**

## 5) Travaux ancienne école – présentation des devis

Monsieur le Maire présente le premier devis pour la rénovation totale de l'ancienne école. Le coût total de celle-ci est estimé à 230 000 €. D'autres devis seront demandés. Les demandes de subventions ont déjà été envoyées et la commune peut s'attendre à des subventions de l'ordre de 40% du coût total des travaux. La commune prévoit de louer l'école en un logement et un local tertiaire, avec 1200 € de loyers mensuels projetés, permettant ainsi un amortissement du coût des travaux sur une durée raisonnable.

**Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions et à effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne école.**

#### **6) Vidéoprotection – présentation des devis**

Jean-Michel MAY présente les devis, comprenant l'installation des caméras ainsi qu'un abonnement de maintenance. Des demandes de subventions sont possibles mais il n'y a pas pour l'instant de retour.

Les coûts étant très élevés, le conseil municipal discute pour savoir si cela vaut le coup. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a eu que des actes de délinquance occasionnels sur la commune et qu'il n'y a pas de délinquance récurrente. L'installation de la vidéoprotection sur la commune est pour lui disproportionnée au vu du prix de celle-ci. Il propose donc d'abandonner le projet.

**Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement à l'abandon du projet de vidéoprotection.**

#### **7) Choix du prestataire information aux citoyens**

Monsieur le Maire présente les devis des deux prestataires : Illiwap et Panneau Pocket. Il propose le prestataire Panneau Pocket dont l'abonnement est moins cher mais présentant plus de fonctionnalités.

**Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement au choix de Panneau Pocket comme prestataire pour une application mobile d'information aux citoyens.**

#### **8) Elections législatives**

Monsieur le Maire propose de préparer le planning du bureau de vote pour les élections législatives à venir du 30 juin et 7 juillet 2024.

Il annonce par ailleurs qu'il sera le remplaçant du candidat Laurent CROIZIER (Modem).

#### **9) Abonnement SACEM**

L'abonnement SACEM permet aux communes de diffuser des musiques lors d'événement. Les événements étant organisés par l'amicale thoraisienne, ce sera à l'association de prendre un abonnement.

#### **10) Subvention maison des familles**

La construction de la maison des parents puis celle des familles ont été permises entre autres dans le cadre du projet « Communes Solidaires ». L'Equipe de Semons l'Espoir et de la Maison des Familles lance l'opération « Commune Solidaire » édition 2024 pour continuer à les soutenir dans leurs différents projets (aménagement des extérieurs, aménagement des salles pour le sport adapté, air de jeux...) et propose aux communes franc-comtoises d'y participer.

**Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité des votants, décide d'y participer à hauteur de 200€.**

### 11) Rénovation ancien puit

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Serge JEANDENAND, membre de l'association Les Vieilles Pierres de Vorges ; qui souhaite avec quelques membres bénévoles de l'association restaurer en mettre en valeur l'ancien puits situé sur la commune de THORAISE. Il travaille actuellement, depuis 2019 sur le site de l'ancienne Gypserie situé sur la commune de VORGES-LES-PINS.

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise Monsieur JEANDENAND et l'association Les Vieilles Pierres de Vorges à restaurer l'ancien puit.**

### 12) Délibération - autorisation à signer servitude tripartite

Monsieur le Maire présente le projet de servitude tripartite entre la SCI du CHANET, la commune de THORAISE et le bénéficiaire, le SYBERT, pour les parcelles cadastrées B705 et B707, la B707 appartenant à la commune de THORAISE. Cet acte permettra au SYBERT de garer les camions-remorques et effectuer les échanges de bennes, et envisagera les modalités d'entretien courant de ces parcelles.

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette servitude et autorise le Maire à l'accepter et la signer.**

### 13) Rapports des commissions et délégations

**Ecole :** Maryline BOCH rapporte les principaux points évoqués lors du dernier conseil d'école :

- Aménagement à venir de la cour : construction d'une pergola et végétalisation. Jean-Paul MICHAUD s'occupe actuellement de faire des demandes de devis.
- Remarque sur la qualité des repas, une réflexion est en cours actuellement pour éventuellement changer le prestataire.
- Cérémonie de fin d'année pour les CM2 le jeudi 4 juillet à 15h30 pour leur passage en 6ème
- Point effectif pour la rentrée :
  - 197 élèves prévus
  - 25 PS – 21 MS – 24 GS – 24 CP – 27 CE1 – 28 CE2 – 24 CM1 – 24 CM2

**Mairie :** Jean-Michel MAY rapporte que la commune a reçu aujourd'hui 20 tables et 10 mange-debout qui avait été commandés, cela permettra de ne pas avoir à demander du matériel auprès de Grand Besançon pour les marchés et autres événements à venir.

**Salle :** Jean-Paul MICHAUD rapporte un email reçu en mairie de Monsieur Damien Cazes, président de l'association Den kung-fu, association boussiéroise qui propose des cours de kung-fu, art martial chinois et de Qi Gong, gymnastique douce. Ils souhaitent avoir une salle le mercredi soir. La salle étant déjà occupée les mercredis, le jeudi soir sera proposé à l'association.

**Fin de séance : 22h15**